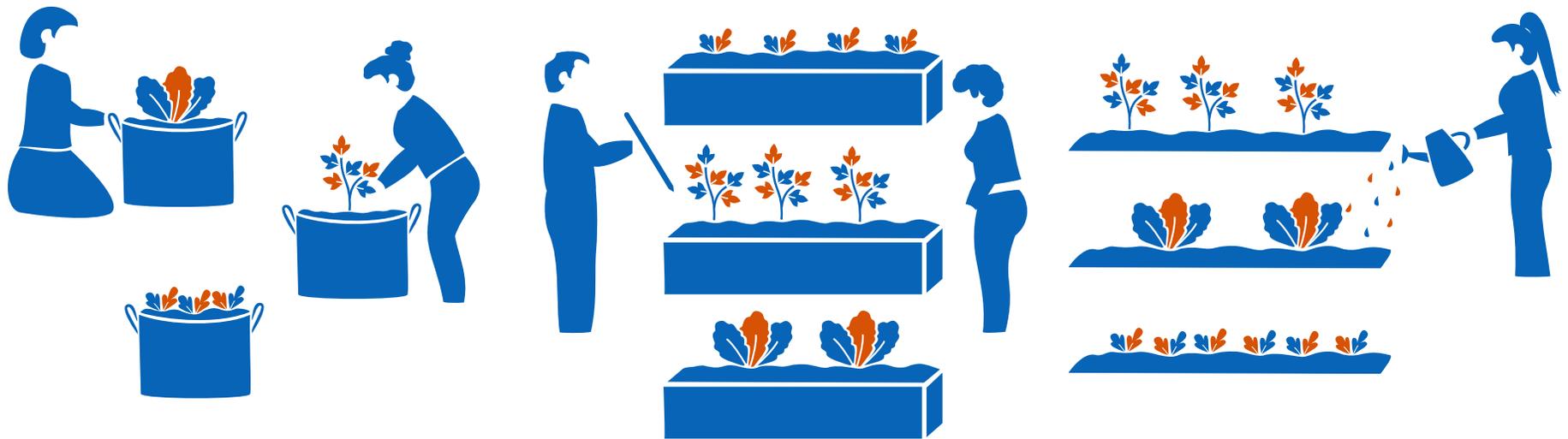


4^e critère de l'ACA

Être libre de déterminer sa mission, ses orientations, ses approches et ses pratiques

Collection d'outils du projet L'ACA chez les OCASSS

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles



Ce sont les membres des organismes qui déterminent leurs propres moyens d'agir pour répondre à leurs besoins.
Il s'agit d'un principe fondamental de l'action *communautaire*, qui la distingue de l'action *gouvernementale*.

Préambule

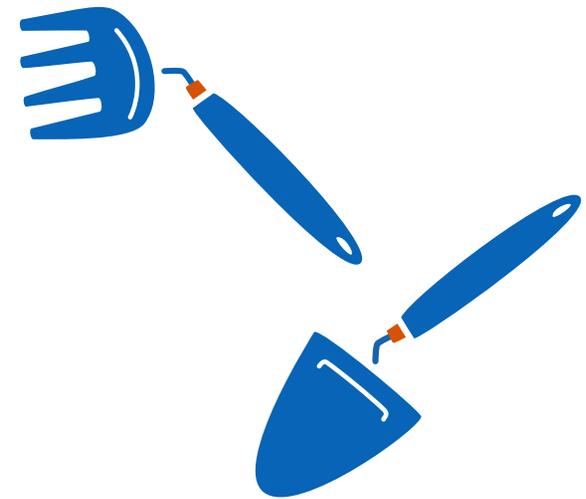
Cette fiche fait partie de la série *Mieux comprendre l'ACA en santé et services sociaux*. Elle a été conçue par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB ou Table) pour outiller les organismes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) qui souhaitent s'approprier davantage les grands principes de l'action communautaire autonome (ACA).

Elle propose différentes pistes d'action et de réflexion pour reconnaître l'importance et la spécificité des pratiques d'ACA, mais aussi pour les consolider et les mettre en valeur. Les OCASSS sont invités à poser un regard éclairé sur les critères de l'ACA et les principes qu'ils sous-tendent.

Pour bien comprendre ces critères, il est important de retenir qu'ils sont intimement liés et que les frontières qui les séparent sont souples, de sorte que certaines manifestations peuvent s'appliquer à plus d'un critère.

La présentation qui en est faite dans ces fiches reflète la vision de la Table. Les idées qu'elles expriment ne sont pas prescriptives ; elles constituent, en quelque sorte, des idéaux de pratique. C'est pour cette raison que ces huit critères sont abordés dans une perspective d'ACA, même si les quatre premiers ne s'appliquent pas seulement aux organismes communautaires autonomes, mais aussi à l'ensemble des organismes communautaires.

Bien que la lecture complète de la série soit recommandée, les différentes fiches peuvent être consultées indépendamment les unes des autres. Il est toutefois suggéré de commencer par le document introductif *L'ACA en santé et services sociaux*, qui permet de mieux comprendre les fondements et les spécificités de l'action des OCASSS.



La série s'accompagne d'un cahier de travail conçu pour prendre des notes durant votre lecture ou pour être personnalisé selon vos besoins. Pour l'obtenir ou consulter les autres fiches et outils réalisés dans le cadre du projet *L'ACA chez les OCASSS* :

<https://trpocb.org/acachezlesocasss/outils-et-publications/>

Éléments de définition

L'autonomie se traduit par le pouvoir des organismes de déterminer par eux-mêmes leur mission, leurs orientations, leurs approches et leurs pratiques, en fonction des besoins et des réalités des membres de leur communauté¹. Autrement dit, l'autonomie réfère à la capacité des organismes à déterminer collectivement et démocratiquement ce qu'ils font et comment ils le font.

La capacité à déterminer...

... sa mission

La mission constitue la raison d'être fondamentale de l'organisme, qui oriente ses objectifs et ses activités. Chaque organisme définit sa mission en fonction des besoins, des aspirations et des réalités des membres de sa communauté.

... ses orientations

Les orientations désignent les directions prises par l'organisme pour atteindre ses objectifs. Elles découlent de la mission de l'organisme.

... ses approches

Les approches correspondent aux manières dont un organisme aborde les situations qu'il cherche à améliorer, en fonction de sa mission et de ses valeurs.

... et ses pratiques

Les pratiques font référence aux manières de faire propre à un organisme. Elles découlent de ses approches.

¹ Cette définition de l'autonomie reprend des éléments de celle proposée par l'Observatoire de l'ACA. Obad-Fathallah, H. (2023). *L'autonomie des organismes d'action communautaire autonome (ACA) : Définition et facteurs d'influence*. [Cahier complet]. Observatoire de l'ACA. (Avec la collaboration de : Alimi, S., Audet, M-L., Bachand, M., Bureau, G., Camus, A., Chicoine, G., Couspeyre, O., Métivier, C., Milot, R., Nicolas, J., Toupin, C., St-Cerny, A.).

Attention



Même si l'autonomie est une dimension propre à l'action communautaire autonome, les organismes communautaires au sens large ont aussi la liberté de déterminer leur mission, leurs orientations, leurs approches et leurs pratiques.

Dans tous les cas, l'autonomie n'est jamais « absolue ». En effet, les organismes ne travaillent pas en vase clos, et doivent composer avec une multitude de facteurs externes qui peuvent limiter ou favoriser leur autonomie. L'ingérence de l'État, les exigences des bailleurs de fonds ou même les changements dans une communauté ou un milieu en sont des illustrations. L'autonomie ne repose pas seulement sur ces circonstances, mais aussi sur la capacité des organismes à réagir et à s'adapter aux pressions externes, selon leurs propres mécanismes, valeurs et priorités, de manière à protéger le caractère unique de leurs pratiques².

² Obad-Fathallah, H. (2023). *L'autonomie des organismes d'action communautaire autonome (ACA) au Québec : Revue de littérature*. Observatoire de l'ACA. (Avec la collaboration de : Nicolas, J., Engmann, S., Bachand, M., Bureau, G., Camus, A., Chicoine, G., Couspeyre, O., Métivier, C., Milot, R., St-Cerny, A., Alimi, S., Audet, M-L., Toupin, C.)

Principes généraux

La prise en charge démocratique :

Ce sont les membres de l'organisme qui, au sein d'instances démocratiques, définissent sa mission, ses orientations, ses approches et ses pratiques. Les actions de l'organisme sont guidées par la volonté et l'expertise de ses membres.

Les multiples dimensions de l'autonomie :

L'autonomie d'un organisme est multidimensionnelle. Elle s'exprime à travers la définition de ses fondements, de ses pratiques, de son financement, de son mode de gestion, de son action politique, et de ses alliances³.

La nécessaire distance avec les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds :

L'autonomie des organismes est essentielle pour s'assurer que leur contribution demeure distincte de celle de l'État et de tout bailleur de fonds. Bien qu'ils reçoivent du financement de l'État ou d'autres sources, les organismes ne sont pas leurs sous-traitants. Ils conservent leur indépendance d'action et de décision. Cela étant dit, ils doivent faire preuve de vigilance pour s'assurer que cette distance soit maintenue.

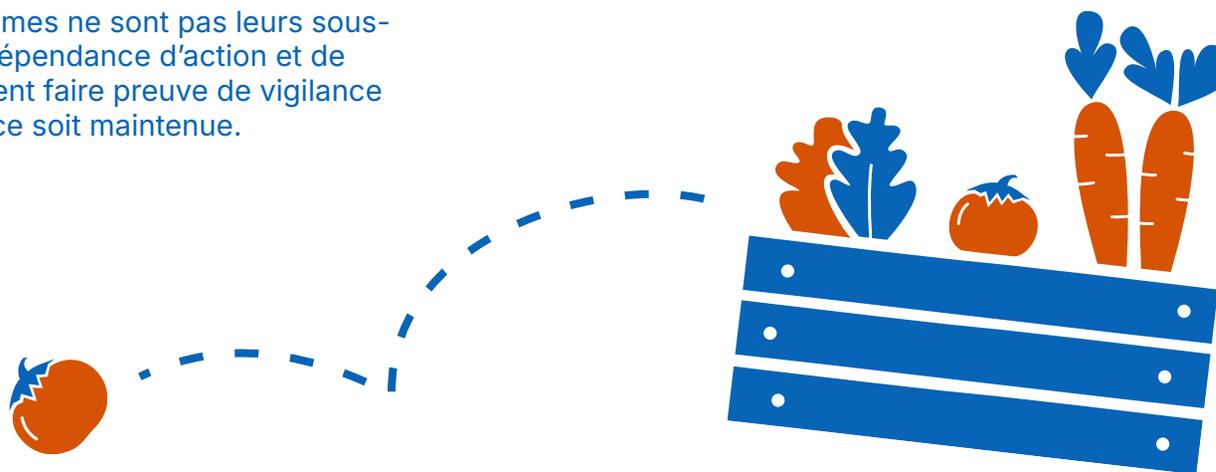
La responsabilité de l'État face à la protection de l'autonomie du communautaire :

Les pouvoirs publics doivent maintenir cette nécessaire distance avec les organismes, mais aussi les soutenir financièrement dans leur action afin de préserver leur rôle unique dans la société.

L'importance du financement à la mission globale :

Un financement public stable, adéquat et récurrent est une condition essentielle pour que les organismes puissent exercer pleinement leur autonomie, en plus de constituer une reconnaissance de leur apport spécifique à la société.

³Obad-Fathallah, H. (2023). *L'autonomie des organismes d'action communautaire autonome (ACA) : Définition et facteurs d'influence*. [Cahier complet]. Observatoire de l'ACA. (Avec la collaboration de : Alimi, S., Audet, M-L., Bachand, M., Bureau, G., Camus, A., Chicoine, G., Couspeyre, O., Métivier, C., Milot, R., Nicolas, J., Toupin, C., St-Cerny, A.).



Exemples concrets

L'autonomie des OCASSS se manifeste dans leur pouvoir de définir leur mission, leurs orientations, leurs approches et leurs pratiques, sans qu'elles soient fondées sur des pressions externes. Elles ne sont pas issues de priorités ministérielles, de plans d'action municipaux ou encore de critères de programmes de financement. De la raison d'être d'un OCASSS à ses activités quotidiennes, tout est guidé par la volonté de l'organisme et de ses membres.

Un organisme de soutien aux hommes présentant des comportements violents a révisé son programme d'activités pour inclure des ateliers sur la gestion du stress, un besoin qui avait été exprimé par plusieurs membres lors des activités d'accueil et d'évaluation.

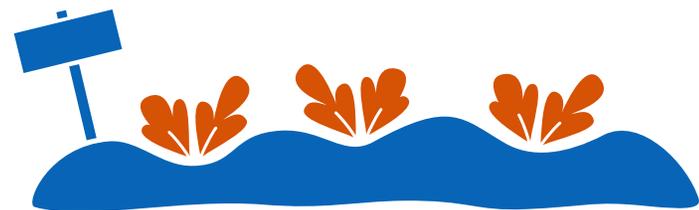
Un organisme de défense des droits en santé sexuelle et reproductive a décidé de lancer une pétition pour demander au gouvernement d'instaurer un programme d'accès gratuit à la contraception, après avoir constaté des enjeux importants d'accès à la contraception parmi les membres qu'il accompagne.

Une consultation réalisée auprès de personnes âgées et de jeunes a permis de faire ressortir le sport comme intérêt commun. L'organisme utilise donc le sport comme moyen de créer des liens intergénérationnels entre les membres de sa communauté.

Un regroupement provincial consulte ses membres pour élaborer sa position contre la privatisation du système de santé et définir une stratégie de mobilisation.

Un organisme d'accompagnement aux personnes immigrantes participe à la table de concertation régionale en santé mentale, car les membres du conseil d'administration estiment qu'il est important de renforcer la collaboration avec les autres acteurs du milieu et de faire connaître les besoins des personnes des communautés ethnoculturelles.

Après avoir consulté ses membres, un organisme d'écoute téléphonique a décidé de ne pas solliciter un nouveau programme de financement, car celui-ci ne correspond pas aux valeurs de l'organisme.



Menaces et stratégies de résistance

Les OCASSS sont confrontés à une multitude de facteurs externes qui menacent leur autonomie⁴, à commencer par un sous-financement chronique à la mission. Ils peuvent donc avoir à composer avec des programmes de financement dont les priorités ne concordent pas nécessairement avec leur mission de transformation sociale et de participation citoyenne. La capacité des OCASSS à déterminer leurs pratiques et leurs approches s'en trouve alors menacée.

Quelques exemples de menaces à l'autonomie des OCASSS

L'ingérence

Intrusion dans la gestion et les orientations des organismes, les forçant à s'aligner sur des priorités externes.

Par exemple, un programme de financement impose un public cible ou des objectifs qui ne correspondent pas aux besoins identifiés par l'organisme.

L'instrumentalisation

Utilisation des organismes comme des prestataires de services, les déviant de leur mission.

Par exemple, un programme de financement oriente les activités vers une offre de services individuels au détriment des actions collectives et de la défense des droits.

La nécessité de recourir au financement par projet

Tendance à morceler l'action des organismes en une multitude de projets ayant chacun des objectifs distincts, les détournant d'une approche globale.

Par exemple, un programme de financement ne soutient que des actions curatives, sans reconnaître les actions visant à s'attaquer aux causes systémiques des inégalités sociales.

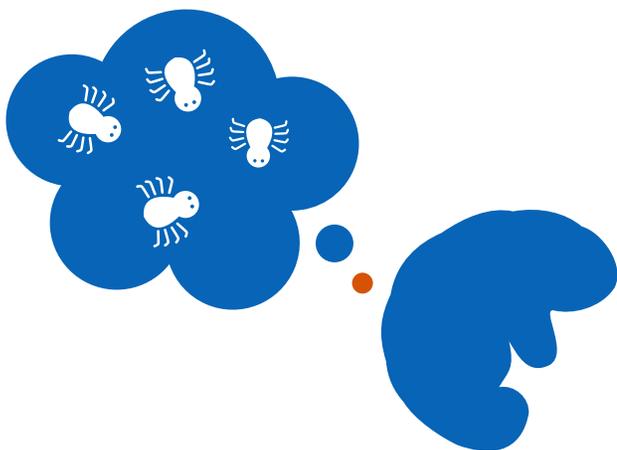


⁴Obad-Fathallah, H. (2023). *L'autonomie des organismes d'action communautaire autonome (ACA) au Québec : Revue de littérature*. Observatoire de l'ACA. (Avec la collaboration de : Nicolas, J., Engmann, S., Bachand, M., Bureau, G., Camus, A., Chicoine, G., Couspeyre, O., Métivier, C., Milot, R., St-Cerny, A., Alimi, S., Audet, M-L., Toupin, C.)

Menaces et stratégies de résistance (suite)

Quelques exemples de stratégies de résistance pour préserver son autonomie

1. Faire preuve d'une vigilance constante afin de détecter les menaces à l'autonomie, qui sont parfois insidieuses.
2. Consolider la vie associative et démocratique afin de renforcer la participation des membres dans la prise de décisions et la gestion de l'organisme.
3. Renforcer la connaissance et l'adhésion des membres, des bénévoles et du personnel aux principes et aux valeurs de l'ACA, notamment par la formation.
4. S'impliquer au sein de son regroupement régional ou provincial pour construire un rapport de force et analyser collectivement les enjeux.
5. Participer aux actions collectives, comme celles de la campagne CA\$\$\$H, pour revendiquer une plus grande reconnaissance de l'ACA et une hausse du financement à la mission globale.
6. Affirmer et valoriser l'expertise unique de l'organisme, notamment dans son rapport d'activités, ses communications et ses actions de représentation.
7. Mettre en place des balises pour l'analyse des opportunités de financement et la prise de décision relative à l'acceptation ou au refus d'une subvention.



Pistes de réflexion

Cette section propose des pistes pour alimenter vos réflexions sur vos pratiques d'ACA. N'hésitez pas à vous en inspirer pour alimenter une discussion, produire un document de formation ou encore réaliser une activité introspective au sein de votre organisme.

1 Prendre un pas de recul par rapport à vos pratiques

Voici quelques questions à vous poser :

- ▶ Comment vos membres participent-ils à la détermination des orientations, des approches et des pratiques de l'organisme ? Quel est leur poids dans la prise de décision ? Ont-ils la possibilité de faire entendre leur voix au sein des instances démocratiques ?
- ▶ Comment vous assurez-vous que vos activités correspondent aux besoins et aux réalités de vos membres et des personnes qui fréquentent votre organisme, et non à des priorités déterminées par un bailleur de fonds ?
- ▶ Quelles stratégies avez-vous mises en œuvre pour protéger votre autonomie ?
- ▶ Comment évaluez-vous la concordance entre votre mission et les objectifs d'un programme de financement ?
- ▶ Les activités et les projets financés par vos différents bailleurs de fonds reflètent-ils votre mission et vos valeurs ? Correspondent-ils aux besoins identifiés par vos membres ?
- ▶ Comment gérez-vous la tension entre la mission de votre organisme et les priorités de financement des bailleurs de fonds ?
- ▶ Comment votre autonomie est-elle mise en valeur, tant à l'interne (auprès des personnes qui participent à la vie de votre organisme) qu'à l'externe (auprès des bailleurs de fonds, partenaires, responsables politiques, etc.) ? Comment la faites-vous reconnaître ?

2 Reconnaître vos forces et vos faiblesses

À la lumière de ce que vous avez observé à la première étape :

- ▶ Quels sont les aspects de votre autonomie qui vous procurent le plus de fierté ou de satisfaction ?
- ▶ Quels sont les aspects qui pourraient être améliorés ?

3 Identifier des manières de vous améliorer

Si vous souhaitez améliorer certains aspects de votre autonomie, voici quelques questions à vous poser :

- ▶ Quels sont les obstacles à l'amélioration de cet aspect, comment les surmonter ?
- ▶ Que seriez-vous en mesure de faire à court, moyen et long terme pour améliorer cet aspect ?
- ▶ Qui pourrait vous aider à travailler cet aspect ?

Références et ressources complémentaires

Un résumé de la démarche ainsi que les références utilisées se trouvent en annexe. Une liste de ressources pour aller plus loin est également disponible.

Pour les consulter : <https://trpocb.org/acachezlesocasss/outils-et-publications/>

Ce document a été produit par la **Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles**. Il est le fruit de réflexions, de discussions et d'échanges entre les membres du comité de réalisation des outils, les membres de l'équipe de travail et les regroupements membres de la Table.

Merci à toutes les personnes ayant participé au projet.

Mai 2025

Pour citer cette fiche :

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles. (2025). *4^e critère de l'ACA : Être libre de déterminer sa mission, ses orientations, ses approches et ses pratiques*. Mieux comprendre l'ACA en santé et services sociaux. Fiches pratiques et théoriques. <https://trpocb.org/acachezlesocasss/outils-et-publications/>



Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

1, rue Sherbrooke Est, Montréal (Qc) H2X 3V8

<https://trpocb.org/acachezlesocasss/>